



## COMPTE-RENDU COMITÉ DIRECTEUR MERCREDI 6 MAI 2020 EN VISIOCONFÉRENCE



### **PERSONNES PARTICIPANTES**

Président : Alain BUTTÉ

Membres du Comité Directeur: Daniel AUBRY, Didier BALLEREAU, Ghislaine BARBOSA, Manuel BARBOSA, André BENHENNA, Liliane BILLON, Gilles COMBEMOREL, Gilbert DUVAL, Marylène DUVAL, Magali FERRÉ, Dominique FOURNET, François GOUEFFON, Marie-France GOUSSARD, Jean-Pierre IMBAULT, Bruno KONCZYLO, Bernadette LANNOY, Dominique PLÉE, Patrice ROGER, François SCHELLENBERG.

CTS : Olivier FOUR, Christophe LETELLIER.

Cadres de la Ligue : Sylvie LORDET, Xavier BRUGERRE.

Invité : Rémi PRUNIER représentant le cabinet comptable ORCOM.

### **PERSONNES EXCUSÉES**

Membres du Comité Directeur : Jérémy BONTEMPS, Pascale BRIQUET, Stéphanie L'OEUIL, Gilles PRONO.

### **ABSENTS**

Membres du Comité Directeur: Joël BAILLIÉ, Marie-Christine BAILLIÉ, Christian NOIR, Bernard VILLEDIEU.

La réunion débute à 17h05

Le Président Alain BUTTÉ remercie l'ensemble des participants pour leur présence malgré les conditions particulières du moment.

### **PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Le Trésorier François GOUEFFON présente et commente le compte de résultat établi pour la période allant du 1/01/2019 au 31/12/2019.

Le budget prévisionnel avait été établi à 1 049 400 €

Les produits s'élèvent à 1 071 385 € soit +2,1% par rapport à 2018. Ceci est dû principalement à la hausse du BOP SPORT, du CNDS et à l'augmentation de la cotisation des clubs.

Les charges s'élèvent à 1 055 449 € soit - 1,3% par rapport à 2018, dû essentiellement à la reprise du contrat des indemnités de fin de carrière.

De ce compte de résultat se dégage un excédent de 15 936€.

## **BILAN AU 31/12/2019**

Le Bilan présenté est équilibré à hauteur de 728 067 € contre 676 767 € en 2018.

Les fonds de roulements s'élèvent à 311 417 € ce qui représente 202 jours de fonctionnement de la Ligue.

La trésorerie nette est de 328 926 €.

## **RÉSULTATS ANALYTIQUES DES COMPTES**

Sur le plan analytique, les charges et les produits se répartissent de la façon suivante :

	<b>Charges</b>
Administration Ligue	33%
Développement des territoires et des Pratiques	24%
Haut Niveau	22%
Stade	13%
Éducation Athlétique	8%

	<b>Produits</b>
Cotisations clubs et mutations	57%
Administration Ligue	3%
Développement des territoires et des Pratiques	11%
Haut Niveau	13%
Stade	3%
Éducation Athlétique	5%
OFA	2%
PSF	6%

## **INTERVENTION DE MONSIEUR REMI PRUNIER**

M PRUNIER, expert-comptable représentant le cabinet ORCOM, remercie l'équipe de la Ligue pour la mise à disposition des pièces comptables. Il affirme que les comptes seront certifiés sans réserves ni observations. Il précise que lors de l'Assemblée Générale, il faudra présenter les résultats, le bilan mais aussi une annexe des comptes en ajoutant un paragraphe relatant la situation particulière due au Covid-19.

Il nous informe qu'il y a de nouvelles obligations comptables depuis janvier 2020 qui comprennent un nouveau plan comptable, avec un changement de présentation du bilan et du compte de résultat pour être en harmonisation avec les clubs et la Fédération. Il y aura un nouveau point concernant les contributions volontaires en nature, le bénévolat devra être comptabilisé.

## **VOTE DU BUDGET 2019**

Le budget 2019 est validé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

## **BUDGET PRÉVISIONNEL 2020**

Il est établi sur les bases suivantes :

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Administration Ligue	185 850 €	21 000 €
Développement des territoires et des Pratiques	125 100 €	59 500 €
Haut Niveau	124 300 €	68 700 €
Stade	62 000 €	11 500 €
Éducation Athlétique	48 000 €	29 500 €
Cotisations clubs et mutations	10 750 €	330 800 €
PSF		30 000 €
Transfert FFA	500 000 €	500 000 €
OFA	7 000 €	12 000 €

Ce budget est équilibré à hauteur de **1 063 000 €**

## **VOTE DU MONTANT DES COTISATIONS DES CLUBS 2020/2021**

Il est proposé de reconduire pour la saison 2020/2021 le montant des cotisations 2019/2020 à savoir :

- Une cotisation fixe de **100€ par club** à laquelle s'ajoutera :
- Une cotisation de 29€ par licencié Athlé-compétition, Athlé-découverte, et Athlé-Entreprise.
- Une cotisation de 19€ par licencié Athlé-encadrement.
- Une cotisation de 8€ par licencié Athlé-Santé et Athlé-Running.

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

## **VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020**

Le budget prévisionnel 2020 est validé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

## **VALIDATION DU CHANGEMENT DE DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE**

L'Assemblée Générale Statutaire n'ayant pu avoir lieu le 28 mars en raison du confinement dû à l'épidémie de COVID-19, il est autorisé par la Fédération la tenue des deux Assemblées Générales, Statutaire d'une part et Élective d'autre part, le même jour entre le 24 octobre et le 14 novembre 2020.

Le Bureau Exécutif propose la date du samedi 7 novembre, le lieu restant à déterminer.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

L'Assemblée Générale Statutaire de la FFA aura lieu le 12 septembre, et l'Assemblée Générale Élective le 5 décembre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'utilisation des licences 2020 est prolongée jusqu'au 31 octobre pour **toutes** les licences. Il est conseillé de maintenir le tarif des licences pour 2021.

La Région a confirmé le maintien des subventions pour 2020 même si les actions auxquelles elles étaient destinées ne pourront pas être réalisées. Un avis a été donné aux Maires de maintenir aussi leurs subventions auprès des clubs.

La Fédération demande aux Ligues de soutenir les initiatives des clubs prises à la rentrée (journées découvertes, Kinder Day etc...).

La Fédération demande s'il y a des clubs en capacité d'organiser des compétitions en août au sein de la Ligue.

Se posent plusieurs problèmes : la disponibilité des bénévoles, les vacances après le confinement et l'ouverture des stades.

Il serait peut-être possible d'envisager des compétitions départementales à thèmes.

Beaucoup de choses sont en suspens actuellement, il vaut mieux attendre juin pour voir plus clair.

Christophe LETELLIER nous fait part du rapport de la commission médicale de la FFA :

Pas de compétitions avant plusieurs mois mais des activités en club avec le respect des gestes barrières : les engins de lancers et les perches devront être nominatifs ou bien désinfectés après chaque utilisation ; pour les sauts verticaux, il faudra sauter en survêtement et avec un masque ou installer sur le tapis un drap nominatif pour chaque athlète.

Il faut réfléchir aux conditions du retour à la pratique après cette interruption. Se pose aussi le problème de l'équité entre les athlètes résidant dans un département classé vert et ceux résidant dans un département classé rouge.

Il semblerait que soit maintenue la volonté de faire la Coupe de France des Spécialités.

Alain BUTTE rapporte l'intervention de Didier VARECKE sur les Jeunes au Conseil National de développement des Ligues et des Territoires. On aura sans doute une pression scolaire à la rentrée, le sport ne sera pas une priorité, d'où le bien fondé des journées de rentrée avec de mini compétitions.

Il nous fait part de la circulaire n° 24 où il est question de la convention entre l'USEP et la FFA et de la carte passerelle qui permet à des élèves de CM1-CM2 de venir faire trois séances gratuites dans les clubs à la rentrée avec la carte USEP, l'assurance étant prise en charge par le CNOSF. C'est une opportunité pour capter de nouveaux licenciés.

Les Pointes d'Or sont annulées, mais la Finale Nationale Équip'Athlé des 24 et 25 octobre à DREUX serait maintenue. La Coupe de France des Ligues Minimes devrait se faire le 31 octobre et la CNJ souhaiterait qu'elle se fasse à TOURS.

Olivier FOUR pense que sportivement et sur le plan de l'organisation prévoir deux compétitions importantes pour les Minimes à une semaine d'intervalle est une hérésie.

On peut faire un regroupement national pour les Minimes mais un seul.

Dans un mail, Daniel AUBRY précise que la FFA travaille sur le calendrier automnal.

Il demande une intervention de la Ligue auprès des collectivités pour la réouverture des installations. Il nous apparaît que c'est plutôt le rôle de chaque club, les décisions des Maires dépendant des situations particulières de chaque collectivité par rapport au déconfinement progressif.

Il demande ce qu'il est possible de faire cette année pour la Section Sportive Scolaire de Blois qui pourrait devenir une antenne des structures d'entraînement de la Ligue sachant qu'elle va compter 12 athlètes inscrits à la rentrée. Elle doit être validée par l'Inspection Académique. Il doit y avoir à minima 3 heures de pratique réparties en 2 séances avec un enseignant du Lycée qui intervient avec une décharge.

Olivier FOUR nous informe que des Assises Régionales des Jeunes vont être organisées dans les Ligues, l'objectif étant la communication et la formation sur le pass'athlé. Pour la Ligue ce sera à Blois le 12 décembre 2020 de 9h à 17h.

Marylène DUVAL demande quels sont les délais pour l'organisation des Assemblées Générales des clubs. En temps normal, les clubs qui reçoivent plus de 150 000 € de subventions ont un délai de 6 mois pour faire leur Assemblée Générale. Cette année il y a un délai supplémentaire de 3 mois donc il faut la faire avant fin septembre.

Le Bureau Exécutif propose de ne pas organiser les Trophées de l'Athlé en 2020 et que le Comité de l'Indre organise l'édition 2021. Cette proposition est entérinée par le Comité Directeur.

La séance est levée à 19h25

Le Président

Alain BUTTÉ

La Secrétaire Générale

Liliane BILLON

Avec l'aide de Marie-France GOUSSARD

Secrétaire Adjointe.